

Offre d'emploi

Agent (e) du bâtiment II

Temps plein 35 heures/semaine

Lieu de travail

Cité de Clarence-Rockland

Sommaire du poste

Sous la direction du Chef du Service des bâtiments, l'agent (e) du bâtiment II est responsable de l'examen et de l'approbation des demandes de permis de construction et de démolition, les inspections et l'approbation des travaux de construction, la comptabilisation et le débloqué des dépôts d'exécution, et l'approbation des permis d'occupation pour les bâtiments de la partie 9 de la division B et les petits bâtiments de la partie 3 de la division B réglementé par le Code du bâtiment de l'Ontario. Cela comprend toutes les disciplines du Code du bâtiment (utilisation et L'occupation, l'efficacité énergétique, la structure, la plomberie, la mécanique, la protection contre l'incendie, la santé et la sécurité des personnes), le règlement de zonage, le règlement municipal sur les normes de propriété et autres lois, ententes et approbations d'aménagement applicables.

L'agent (e) du bâtiment II fournit une vaste gamme de services consultatifs techniques, d'experts et professionnels complets liés à l'application de la Loi sur le code du bâtiment, du Code du bâtiment de l'Ontario, du Règlement administratif sur les normes de propriété et de toutes les lois applicables (fédérales, provinciales et municipales), en veillant à ce que les normes minimales en matière de santé publique, de sécurité des personnes, de protection contre les incendies, d'accès, d'efficacité énergétique et de suffisance structurelle soient respectées dans la conception et la construction des bâtiments de la ville de Clarence-Rockland.

Exigences

Éducation : Avoir terminé trois (3) années d'études postsecondaires dans des domaines pertinents comme la technologie de l'architecture, la technologie du génie (civil, mécanique), la technologie du bâtiment ou un programme connexe;

CITÉ DE / CITY OF CLARENCE-ROCKLAND

Certificat et licences: Doit avoir réussi le programme d'examen mandaté par la province administré par le ministère des Affaires municipales et du Logement portant sur : La Loi sur le code du bâtiment et le Code du bâtiment de l'Ontario ; Dans les catégories de qualifications qui correspondent aux types de bâtiments qui seront inspectés (examen des dessins et inspection de la construction), ainsi que la plomberie et la mécanique, comme le prévoit le Code du bâtiment de l'Ontario. Les certifications comprennent Petits bâtiments, Installations technique du bâtiment, la Plomberie- tous bâtiments et Structure du bâtiment.

- Minimum de cinq (5) années d'expérience connexe dans la conception et la construction de bâtiments, dont inclure un minimum de trois (3) ans dans les domaines de l'examen des plans, de l'inspection des bâtiments et de l'application de la Loi sur le code du bâtiment de l'Ontario et de ses règlements;
- Doit être capable de lire et d'interpréter les plans et les dessins de construction, les spécifications, les codes, les législations, les règlements et les rapports techniques;
- Connaissance pratique des dessins de construction (y compris les plans et devis architecturaux, structurels, mécaniques, électriques et géotechniques) combinée à une compréhension des différents types de règlements associés au processus d'approbation de l'aménagement;
- Connaissance professionnelle et technique dans les disciplines de la conception et de la construction de bâtiments;
- Connaissance pratique de la Loi sur le code du bâtiment de l'Ontario et du Code du bâtiment;
- Connaissance pratique de toutes les normes référencées, y compris l'Association canadienne de normalisation (CSA), Normes (ULC) et d'autres organismes d'approbation tels que la Commission d'évaluation des matériaux de construction (BMEC), le Centre canadien des matériaux de construction (CCMC) et l'Autorité des normes de sécurité technique (TSSA);
- Connaissance de la législation applicable en matière de santé et de sécurité au travail;
- Connaissance générale des politiques et procédures ministérielles et départementales liées à la santé et à la sécurité;
- Doit être capable d'effectuer des calculs mathématiques;
- Excellentes compétences en communication verbale et écrite dans les deux langues officielles;
- Doit posséder un permis de conduire valide de l'Ontario;
- Au moment de l'embauche, une vérification du casier judiciaire doit être fournie (datée d'au plus trois mois avant la date à laquelle elle a été demandée). Celle-ci constitue une condition de l'emploi.



CITÉ DE / CITY OF CLARENCE-ROCKLAND

Salaire

Classe 1 (cols blancs), de l'échelle salariale des syndiqués : 39,49\$ à 44,42\$/heure.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Des accommodations pour des besoins spéciaux sont disponibles sur demande.

Les candidats intéressés sont priés de télécharger leur curriculum vitae à l'aide du formulaire "Soumettre votre candidature" avant le 30 novembre 2023 à 16 heures. Il est important d'indiquer le titre de l'emploi **Agent(e) du bâtiment II** dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire.

Affichage de poste 2023-050

Employment Offer

Building Official II

Full-Time Position 35 hours/week

Work location

City of Clarence-Rockland

Position summary

Under the direction of the Chief Building Official, the Building Official II is responsible for the review and approval of Building and Demolition Permit applications, inspections and approval of construction, the accounting and release of performance deposits, and the approval of Occupancy Permits for Division B Part 9 buildings and smaller Division B Part 3 buildings regulated by the Ontario Building Code. This includes all disciplines in the Building Code (Use and Occupancy, Energy Efficiency, Structural, Plumbing, Mechanical, Fire Protection, Health and Life Safety), the Zoning By-law, Property Standard By-law and other applicable laws, agreements and development approvals.

The Building Official II provides a broad range of comprehensive technical, expert and professional advisory services related to the enforcement of the Building Code Act, the Ontario Building Code, Property Standard By-law and all applicable laws (federal, provincial and municipal), ensuring the minimum standards for public health, life safety, fire protection, access, energy efficiency, and structural sufficiency are met in the design and construction of buildings in the city of Clarence-Rockland.

Requirements

Education: Completion of a three-year (3) post-secondary education in applicable areas such as Architectural Technology, Engineering Technology (Civil, Mechanical), Building Technology or related program.

Certificate & Licences: Must have successfully completed the provincially mandated examination program administered by Ministry of Municipal Affairs and Housing relating to: Building Code Act and the Ontario Building Code; In the categories of qualifications that correspond to the types of buildings that will be inspected (reviews of drawings and inspection of construction), and plumbing and mechanical, as set out in the Ontario Building Code. Certifications include Small Building, Building Services, Plumbing all Buildings, and Building Structural.

CITÉ DE / CITY OF CLARENCE-ROCKLAND

- Minimum of five (5) years of related experience in the design and construction of buildings, which shall include a minimum of three (3) years in the fields of plan examination, building inspection and enforcement of the Ontario Building Code Act and regulations.
- Must be able to read and interpret plans and construction drawings, specifications, codes, legislation, regulations, and technical reports.
- Working knowledge of construction drawings (including architectural, structural, mechanical, electrical, and geotechnical plans and specifications) combined with an understanding of the different types of regulations associated with the development approval process.
- Working knowledge of professional and technical practice in disciplines of the design and construction of buildings.
- Working knowledge of the Ontario Building Code Act and the Building Code.
- Working knowledge of all referenced standards including Canadian Standards Association (CSA), Underwriters Laboratories Canada (ULC), and other approval agencies such as the Building Material Evaluation Commission (BMEC) the Canadian Centre for Construction Materials (CCMC) and the Technical Safety Standards Authority (TSSA).
- Knowledge of applicable Occupational Health and Safety legislation.
- General knowledge of corporate/departmental policies and procedures related to health and safety.
- Must be able to perform mathematical calculations.
- Must be bilingual (French and English, written and spoken).
- Must possess and maintain a valid driver's licence.
- A criminal record check must be provided upon hiring only (must be dated less than three months prior to the requested date) and is a condition of employment.

Salary

Class 1 (white collars) of the unionized salary scale: \$39.49 to \$44.42/hour.

Only candidates selected for an interview will be contacted. Accommodations for job applicants with disabilities are available upon request.

Interested candidates are requested to upload their resume using the "Submit Your Application" form by 4:00 p.m., August 25, 2023. It is important to enter the job title **Building Official II** in the space provided on the form.

Posting # 2023-050